



## COMMUNE DE BOUSSOIS

MARCHE DE PRESTATIONS POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA CONCEPTION DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUSSOIS

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

### REGLEMENT DE CONSULTATION

#### Article 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de Boussois  
Monsieur le Maire  
Place du 8 mai 1945  
59168 BOUSSOIS  
France

Téléphone: 03 27 68 93 48  
Télécopieur: 03 27 68 53 80

Courrier électronique (mail.): [mairie@boussois.fr](mailto:mairie@boussois.fr)  
Adresse internet : <http://www.boussois.fr>

#### Article 2 – OBJET DU MARCHE

Les prestations à effectuer au titre du présent marché portent sur les prestations d'assistance technique à la conception des repas du Restaurant Scolaire Municipal de la commune de Boussois.

##### **Spécifications techniques**

La description détaillée de l'offre à déposer est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

##### **Normes**

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises homologuées et notamment celles énumérées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

**Normes européennes – CPV** : *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)* : 66510000, 66513000, 66515200, 66514110.

### **Article 3 – LIEU D’EXECUTION OU DE LIVRAISON**

Mairie de Boussois  
Place du 8 mai 1945

59168 BOUSSOIS

### **Article 4 – FORME DU MARCHE**

Marché public de services passé en procédure adaptée en application de l’article 30 du Code des Marchés Publics

### **Article 5 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

#### **1) Lots composant le marché**

- **Lot n° 1 Assistance technique à la conception de repas en Restauration Collective (Elaboration des Menus, Commandes, Protocoles de préparation)**

#### **2) Autorisation des variantes**

Les variantes au CCTP ne sont pas autorisées et la remise de prix correspondra stricto sensu aux lots énumérés, toutefois, le candidat pourra formuler toute observation qu’il jugera utile et chiffrer ses conséquences financières.

### **Article 6 – ALLOTISSEMENT**

#### **Prestations divisées en lots : non**

Les candidats peuvent répondre pour un lot ou pour tous les lots

### **Article 7 – DUREE DU MARCHE**

Durée du marché : 60 mois à compter du 1er janvier 2022

### **Article 8 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**

#### **1) Cautions et garanties exigées : Néant**

#### **2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables :**

Le présent marché est financé sur le budget propre de la commune de BOUSSOIS. Il sera procédé au paiement par application des offres de prix unitaires dont le libellé est donné dans l’Acte engagement (AE). Les prestations effectuées feront l’objet de paiement terme échu. Le délai global de paiement est de 30 jours.

### **Article 9 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **1) Date limite de réception des offres : Vendredi 29 octobre 2021 à 17 heures**

**2) Remise du dossier de consultation :** Dans le cadre de la réduction des impressions papier, les documents seront uniquement téléchargeables sur le site de la commune de BOUSSOIS : <http://www.boussois.fr> Rubrique : Marchés Publics

**3) Contenu du dossier de consultation :** Les pièces fournies par la commune de BOUSSOIS au candidat dans le dossier de consultation sont les suivantes :

- Règlement de consultation (R.C.)
- Cahier des clauses particulières (C.C.A.P.)
- Acte d'engagement (A.E.)
- Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes (C.C.T.P.)

**4) Réponse du candidat :** L'enveloppe extérieure cachetée ne doit comporter aucun signe distinctif mais uniquement la mention suivante :

**« NE PAS OUVRIR »**  
**« MARCHÉ DE PRESTATIONS POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA CONCEPTION DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUSSOIS »**

À l'adresse suivante :

**Commune de Boussois**  
**Monsieur le Maire**  
**Place du 8 mai 1945**

**59168 BOUSSOIS**

L'ensemble des pièces devra parvenir par pli recommandé avec avis de réception postal avant les dates et heures limites fixées dans l'appel d'offres, ou contre récépissé en mairie. En cas d'envoi par la poste ou transporteur, l'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'envoyer leurs offres suffisamment à l'avance pour que celles-ci parviennent en mairie avant les dates et heures limites du dépôt des offres.

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limitées visées ci-dessus ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs.

À l'intérieur de ce pli se trouvent deux enveloppes, également cachetées, portant respectivement les mentions :

Première enveloppe :

**« CANDIDATURE POUR LE MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCES COMMUNALES »**

Seconde enveloppe :

**« OFFRE POUR LE MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCES COMMUNALES »**

**5) Présentation de la candidature :**

L'enveloppe de candidature doit comprendre :

1. la lettre de candidature (DC1) ;

2. la déclaration du candidat (DC2) ;

3. L'attestation sur l'honneur certifiant que le candidat :

o N'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions L.324-9, L.324.10, L.341.6, L.151 et L.1253 du code du travail

o Est à jour de ses cotisations fiscales et sociales (certificats fiscaux, sociaux ou état annuel devront être fournis à la commune de BOUSSOIS dans les huit jours suivant le courrier d'attribution).

o N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,

o A satisfait à l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail (travailleur handicapé)

4. Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

5. L'attestation d'assurance en responsabilité civile au jour du dépôt de l'offre.

La candidature est jugée recevable après examen des pièces de candidature.

## 6) Présentation de l'offre :

L'enveloppe de l'offre doit comprendre :

- L'acte d'engagement et ses annexes signés et dûment remplis ;
- Le C.C.A.P. signé et paraphé ;
- Le C.C.T.P. signé et paraphé ;

## Article 10 – ATTRIBUTION DU MARCHE

Les offres seront jugées recevables si elles sont conformes à la présentation décrite à l'article 9.6 ci-dessus et si tous les documents mentionnés sont joints dans la forme et le contenu indiqués.

### 1) Critères d'attribution :

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- le niveau de qualité des prestations : 0.30
- le coût de la prestation : 0.50
- l'adaptation de l'assistance aux besoins de l'établissement : 0.20

Chaque critère est noté sur 10 et est multiplié par le coefficient de pondération.

Les prestations et les prix sont susceptibles de faire l'objet d'une négociation.

### 2) Production des pièces prévues par l'article 46 du code des marchés publics :

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit en outre, dans un délai de huit jours, à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur du courrier lui notifiant que son offre est retenue :

- les pièces prévues aux articles R.324-4 et R.324-7 du code du travail ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;

## Article 11 – TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée : article 30 du code des marchés publics.

## Article 12 – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS

### 1) Recours

Nom de l'organisme : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

### 2) Renseignements complémentaires

Mairie de Boussois

Didier CORBEAUX

Directeur Général des Services **(absent du 30 juillet 2021 au 25 aout 2021)**

Tél. : 03 27 68 93 48

3) Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception de l'offre.

Lu et accepté par le Prestataire soussigné  
A le

Dressé par la Personne  
Responsable du Marché